

## DECISION DU PRESIDENT N° DEC\_2026\_008

**Relative à la demande de subventions dans le cadre des projets territoriaux structurants (PTS) 2026 pour les travaux d'aménagement de la frange paysagère, la réhabilitation du bâtiment AK, la réhabilitation des ateliers de menuiserie du site Champ Libre**

**Le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault,**

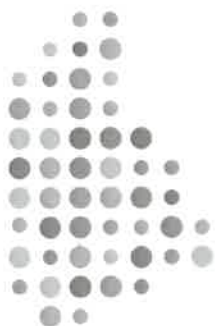
Vu l'article L5211-9, L5211-10 et L5211-2 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2026\_92 en date du 4 mai 2026 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président

Considérant que par cette délibération, le Conseil communautaire autorise le Président à demander des subventions et à approuver les plans de financement, conformément aux autorisations budgétaires,

La Communauté de Communes Pévèle Carembault est pilote du projet d'aménagement du site CHAMP LIBRE qui se structure autour de plusieurs opérations :

- 1) **La déconstruction de bâtiments** sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier conformément à la convention opérationnelle de mars 2021 (achevée début 2026) ;
- 2) **L'aménagement des espaces extérieurs** (création du schéma viaire du site, pose des réseaux divers, aménagements paysagers, stationnements, mobilier...) sous maîtrise d'ouvrage de la SPL Hauts-de-France Aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement établie avec Pévèle Carembault en juillet 2025. Pévèle Carembault reste maître d'ouvrage des travaux d'aménagements paysagers du sous-secteur « frange paysagère ».
- 3) **La réalisation d'un réseau de chaleur géothermique**, pour fournir aux occupants pour leur besoins de chauffage des locaux une énergie verte décarbonée, moins soumise aux fluctuations tarifaires des énergies fossiles (prise de décision sur la mise en œuvre à l'issue de la phase offre d'un Marché Global de Performance)



- 4) La **réhabilitation des bâtiments conservés et la construction de nouveaux bâtiments** (sur 74 000 m<sup>2</sup> au total). Pévèle Carembault sera maître d'ouvrage de programmes pour mettre en œuvre son projet de territoire, et le reste des lots sera cédés à des porteurs privés.

La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT propose donc de déposer un dossier de demande de subventions portant sur les dépenses liées aux travaux d'aménagements paysagers de la frange paysagère, la réhabilitation du bâtiment AK en bâtiment pour les services techniques communautaires, la réhabilitation des ateliers de menuiserie du site Champ Libre

La présente décision communautaire a pour objet de solliciter des subventions auprès du Département dans le cadre défini par la délibération CC\_2026\_92 du Conseil communautaire, et de définir le plan de financement de ce projet.

### DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**— La présente décision communautaire a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès du Département pour le projet de d'aménagement de la frange paysagère, la réhabilitation du bâtiment AK, la réhabilitation des ateliers de menuiserie dans les conditions suivantes :

DEMANDE PTS26 - CHAMP-LIBRE (phase 2) - RECAPITULATIF DES VOLUMES D'INVESTISSEMENT		
	Montant des investissements (HT)	Base de financement théorique PTS (40%)
	<b>1 225 887,20€</b>	<b>251 977,00 €</b>
Maitrise d'œuvre	114 204,46€	45 681,78€
Travaux	1 111 682,74€	206 295,22€
	<b>884 551,00€</b>	<b>323 820,40€</b>
Maitrise d'œuvre bâtementaire	60 000,00€	24 000,00€
Travaux	824 551,00€	299 820,40€
	<b>1 582 322,57€</b>	<b>632 929,03€</b>
Maitrise d'œuvre bâtementaire	105 412,87€	42 165,15€
Travaux	1 476 909,70€	590 763,88€
Assiette éligible	3 692 760,77€	
Montant total financement théorique €HT sur la base de 40% de financement		1 208 726,43€
Montant sollicité auprès du Département au titre du PTS 2026		<b>1 000 000,00€</b>
% financement	27,08%	82,73%

**ARTICLE 2** — La présente décision autorise Monsieur le Président à signer tout document afférant à ce projet.

Fait à PONT-A-MARCQ, le 08/06/2026

Le Président

Ludovic ROHART



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC_2026_008
Objet :	Décision du Président relative à la demande de subventions dans le cadre des projets territoriaux structurants (PTS) 206 pour les travaux d'aménagement de la frange paysagère, la réhabilitation du bâtiment AK, la réhabilitation des ateliers de menuiserie du site
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20260608-DEC_2026_008-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier :	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : 20260608_D__cision du Pr__sident pour demande PTS 2026.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20260608-DEC_2026_008-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	140.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	12 juin 2026 à 13h02min03s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	12 juin 2026 à 13h02min13s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	12 juin 2026 à 13h02min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juin 2026 à 13h02min14s	Transmis au MI

